



Rapport de la journée de réflexion.

Rabat, le 27 Avril 2017

ACCÈS À L'EMPLOI DES FEMMES MIGRANTES- ENJEUX ET RÉALITÉS -

S'est tenu le mercredi 26 Avril 2017, à l'École de Gouvernance et d'Économie de Rabat, sise avenue Mohamed Ben Abdellah Regragui à Hay Riad (Irfane), une journée de réflexion sur les enjeux et réalités liés à l'accès à l'emploi des femmes migrantes. La rencontre a connu la participation de plusieurs organisations de la société civile, de syndicats, des représentants de quelques institutions nationales et internationales ainsi que des représentants de certaines ambassades accréditées auprès du Royaume du Maroc. Rappelons que cette rencontre s'inscrit dans le cadre des activités du projet DMA dénommé « Droits des Migrants en Action ».

1. Séance inaugurale

La journée de réflexion a débuté par le discours de **Mme Leila Ouchani**, Représentante du Ministre délégué auprès du Ministre des affaires étrangères chargé des MRE et des Affaires de la Migration qui a rappelé les actions mise en œuvre par le Royaume pour concrétiser sa nouvelle politique migratoire adoptée en 2013 et basée sur une approche humaniste. Parmi ces actions, on peut citer les deux campagnes de régularisation. Celle de 2014 qui a permis de régulariser plus de 25 000 migrant(e)s et celle de 2016 qui a déjà enregistré plus de 20 000 demandes. Afin de permettre à ces migrants de s'intégrer au sein de la société marocaine, plusieurs programmes ont été élaborés et bien d'autres sont en cours de réalisation. Ces programmes concernent l'éducation, la santé, la formation professionnelle et l'emploi qui a connu des avancées très significatives, notamment avec la suppression de la préférence nationale, l'ouverture de l'accès à la recherche de l'emploi au niveau des agences de l'ANAPEC. Pour finir, elle a rappelé que ces efforts qui ont été déployés et beaucoup d'autres restent à faire, notamment : renforcer le dispositif d'accueil, d'accompagnement, d'orientation et le suivi en matière d'accès à l'emploi des migrants.

Ensuite ce fut la Représentante du Chef de la délégation de l'Union Européenne. Au cours de son allocution, **Mme Anne Simon** a présenté le contexte de financement du projet DMA dans le cadre duquel cette journée a été organisée. En effet les fonds de ce projet découlent des subventions accordées aux organisations de la société civile à travers un programme mondial pour une meilleure gestion de la migration. Selon elle, l'originalité dudit projet réside dans la combinaison des actions classiques au profit des travailleuses domestiques migrantes (soutien social, accès à la santé, formation sur les droits, plaidoyer et appui juridique) avec des actions qui rendent ces femmes actrices de leur vie : empowerment (mise en réseau des femmes migrantes, définition participative de leurs besoins, élection de leurs représentantes, plaidoyers pour la promotion de leurs droits). Elle a souligné que ce projet a montré à quel point les associations de migrants peuvent apporter une valeur ajoutée à la société civile marocaine à travers l'apport d'un éclairage spécifique sur les questions relatives aux migrants mais aussi en contribuant au débat national sur les grandes questions de société comme le



travail domestique. Pour finir, elle a rappelé que tout ceci a été rendu possible grâce à la politique d'inclusion des autorités marocaines en matière de gestion migratoire, en accordant des autorisations aux associations de migrants dont Afrique Culture Maroc, au lendemain de la nouvelle politique migratoire. L'union Européenne est fière d'être partenaire de ce projet pilote.

Ce fut alors au tour de la Vice-Présidente de l'ACM, Mme **Dominique TIEU TO**. Après avoir présenté le contexte de la rencontre qui s'inscrit en marge de la journée mondiale du travail qui ne se résume pas à défiler avec des pancartes et slogans. Il s'agit plutôt d'un moment propice pour mener une réflexion profonde pour favoriser un travail plus digne. Elle a évoqué les statistiques de l'OIT sur les travailleurs migrants dans le monde tout en soulignant l'insuffisance des données sur les travailleuses migrantes. D'où l'urgence de disposer d'une base de données en la matière ici au Maroc. Si d'après les chiffres de l'OIT, les travailleuses migrantes exercent dans différents secteurs d'activités, on les retrouve majoritairement dans le secteur du travail domestique. Un secteur important où sévissent derrière les portes fermées de nombreuses affres (le travail forcé, les abus sexuels, la surexploitation, les séquestrations, la maltraitance, bref des conditions de travail déplorables couplées de salaires dérisoires). Le Maroc ne fait pas exception. Mais conscient de l'enjeu du travail domestique et de ses défis, il a adopté la loi contre la traite et celle sur le travail domestique. Des avancées louables. Selon elle, le souhait de l'ACM est de contribuer à la vulgarisation de ces lois afin que ces femmes puissent jouir des conditions de travail décentes et des droits sociaux de base comme les autres travailleurs.

Mais malgré cet effort juridique déployé au niveau national, il apparaît que les droits les plus basiques de ces femmes sont violés et bafoués au quotidien. C'est dans cette optique que cette journée est organisée pour contribuer à améliorer les conditions de ces femmes.

2. Présentation du projet et reportage sur le témoignage des bénéficiaires

Dans la présentation du projet, **M. Hocine Romaric NGBATALA**, a souligné que le projet découle de la campagne d'identification des travailleurs migrants lancée par le **Collectif des Travailleurs Migrants au Maroc (CTMM)** avec l'appui de **Solidarity Center**, dans le but de recueillir les difficultés socioprofessionnelles auxquelles ils sont confrontés. Les travailleuses domestiques migrantes en sont ressorties comme étant la catégorie la plus vulnérable. Ce qui a poussé le CTMM et l'association Afrique Culture Maroc à concevoir ce projet qui a été mis en œuvre grâce au partenariat avec la Fédération Internationale de la Croix Rouge et Croissant Rouge et au soutien financier de l'Union Européenne.

L'objectif étant de permettre aux travailleuses domestiques migrantes d'accéder aux droits et services sociaux de base au Maroc et de lutter contre les nouvelles formes de traite dont certaines sont victimes. Plusieurs programmes ont été mis en œuvre :

- 1) **Soutien social** : Distribution de kits alimentaires et vestimentaires aux plus vulnérables, hébergement d'urgence et soutien financier aux victimes de la traite.
- 2) **Formations** : Afin de permettre aux travailleuses domestiques migrantes (TDM) de devenir des actrices dans la défense et la promotion de leurs droits, des sessions de



formation leur sont dispensées pour renforcer leurs capacités et connaissances. Ces formations étaient axées sur le droit de travail au Maroc, sur la loi 19.12 relative au travail domestique, la loi 27.14 sur la traite humaine, sur les conventions 97 et 143 de l'OIT sur les travailleurs migrants puis la convention 189 sur les travailleurs domestiques. Un volet des formations sur l'empowerment et la mobilisation par la méthode innovante du community organizing leur sont aussi dispensées pour créer un collectif au sein duquel elles s'organiseront pour défendre leurs causes ou mener leur lutte syndicale.

- 3) **Plaidoyers et campagnes de sensibilisation** : Plusieurs rencontres et audiences ont été aussi réalisées auprès des autorités et pouvoirs publics en vue de les informer de la situation des travailleuses domestiques. L'objectif est aussi d'interpeller les pouvoirs publics sur la nécessité de protéger cette catégorie très vulnérable que représentent les travailleuses domestiques migrantes. Quant aux campagnes de sensibilisation, elles visent aussi à informer l'opinion publique nationale sur la situation de ces femmes pour que le travail domestique soit reconnu comme un travail à part entière afin que ces femmes puissent jouir de tous les droits fondamentaux dont disposent les autres travailleurs, à savoir l'accès aux services sociaux de base, la limitation des heures de travail et des jours de congé et de repos, etc. Dans ce sens, l'équipe du projet avec quelques leaders parmi ces femmes ont participé à des émissions radio et télé afin de témoigner des conditions de ces femmes. (Radio Kulture Mozaïque, Hit Radio, ...)
- 4) **Enquête sur la situation des TDM** : Vu le manque de données sur les travailleuses domestiques migrantes, une enquête a été menée auprès de ces dernières pour connaître leur situation socio-professionnelle. Au total, plus de 380 femmes ont été interviewées sur Kenitra, Rabat, Casablanca, Marrakech et Tanger. Ci-dessous quelques données préliminaires de l'enquête. **Nationalité** : sénégalaises 39.22%, ivoiriennes 23.28%, congolaises 12.07%, maliennes 7.76%, guinéennes 6.03%, camerounaises 4.74% et autres 6.9%. **Situation administrative** : régulière 62.88% (grâce à l'opération de régularisation de 2014), irrégulière 35.23% et en cours 1.89% (opération de 2016). **Salaire mensuel en Dirhams** : moins de 1000 =>27.56%, 1000 à 1500 =>45.28%, 1600 à 2500 => 21.26%, plus de 2500=>5.91%. **Heures supplémentaires forcées non rémunérées** : oui =>53.05% et non =>46.95%

Pour terminer, il a rappelé que cette journée rentrait dans le cadre des activités de ce projet et que par cette journée, ACM veut contribuer à la mise en place d'une base de données sur les travailleuses migrantes au Maroc. Nous tirons également la sonnette d'alarme sur les droits des travailleuses domestiques et réitérons notre volonté de sensibiliser l'opinion publique nationale sur la situation de ces femmes pour que le travail domestique soit reconnu comme un travail à part entière.

3. Projection d'une vidéo témoignage et remise des certificats

Après la présentation du projet, un reportage vidéo axé sur des témoignages de femmes et d'hommes travailleurs migrants a été projeté dans le cadre de la journée de réflexion. Ces derniers abordaient les questions du travail forcé, des confiscations de leurs documents et de leur surexploitation. Ils ont fait part de leur démarche pour rentrer en contact avec l'association Afrique Culture Maroc et comment cette dernière les a aidés via le projet DMA.



Les femmes interviewées font partie de celles qui ont reçu le programme de renforcement de capacités. Aussitôt après le reportage, les représentants du ministre délégué chargé des affaires de la migration, la représentante du Chef de la délégation de l'Union Européenne, le Représentant du Président de la Chambre des Représentants, le Représentant du BIT et le président de l'association ont remis aux 15 femmes présentes les certificats des formations qu'elles ont suivies. Rappelons qu'elles seront amenées à redéployer la formation auprès des autres travailleuses domestiques de leur communauté respective.

4. Séance de réflexion :

C'est autour de trois interventions, celle du ministère de l'emploi à travers l'agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et du Bureau International du Travail (BIT) que s'est portée la réflexion sur les enjeux et réalités liés à l'accès à l'emploi des femmes migrantes.

Selon la représentante de l'ANAPEC Agdal, **Mme Salma Tazi**, plusieurs conventions ont été signées par l'agence dans différents secteurs dont les calls center, le secteur médical, l'enseignement, les énergies renouvelables. Les prestations offertes par l'agence dans ces domaines peuvent profiter aux migrants installés au Maroc. En effet, l'agence a adapté certaines de ses procédures pour favoriser l'emploi des migrants. L'agence a procédé à l'ouverture de l'inscription des migrants sur le portail de l'ANAPEC via leurs numéros de carte séjour, ce qui n'était pas le cas auparavant. De même, l'agence a initié des programmes d'appui à l'insertion des chercheurs d'emploi régularisés. C'est dans ce cadre qu'a été lancé le projet pilote "Sharaka" dans 5 agences financé par l'Union européenne pour favoriser l'insertion des migrants régularisés.

L'ANAPEC par la voix de sa représentante a précisé que toutes les offres qualifiantes de l'agence sont ouvertes à tous et les migrants peuvent en bénéficier, tout en jouissant de différents types de contrats : CDI ou CDD.

Elle a également précisé que les migrants peuvent jouir aujourd'hui du nouveau statut de l'auto entrepreneur, qui leur permet d'exercer des activités même à domicile. D'ailleurs, les conditions d'octroi de la carte de l'auto entrepreneur ont été simplifiées.

Concernant le travail domestique, la représentante de l'ANAPRC a précisé que l'agence n'a pour vocation que de mettre en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi et pas les demandeurs d'emploi et les particuliers.

Selon la représentante du CNDH, dans son avis consultatif sur la loi sur la traite, le CNDH a appelé à la précision de certaines définitions et dispositions du projet de loi pour harmoniser cette loi avec son but qui est de combattre la traite, notamment celle des femmes et des enfants. Elle a souligné que le CNDH a appelé à définir la traite des personnes comme une exploitation d'une situation de vulnérabilité, d'esclavage, des pratiques similaires et de



victimisation. Le CNDH a également encouragé dans son avis à mettre en place des mesures institutionnelles pour protéger les témoins du phénomène de traite.

Concernant l'avis consultatif du CNDH sur la loi 19.12, elle a souligné que certaines dispositions du projet ont transposé certains articles du code du travail, permettant ainsi de consolider le dispositif de protection juridique des travailleurs juridiques. Le CNDH a ainsi proposé que cette démarche d'alignement sur le code du travail marocain soit étendue à d'autres aspects concernant les garanties juridiques à ces travailleurs.

Il a précisé que le Maroc a signé la convention 143 de l'OIT mais ne l'a pas encore ratifiée. Dans son intervention, il a déconstruit certains mythes autour de l'accès à l'emploi des migrants tout en évoquant des exemples d'autres pays comme le Chili qui se sont démarqués en matière du travail domestique des étrangers.

Selon le représentant de l'Oit, il faut une certaine volonté politique pour promouvoir davantage le travail domestique digne. Par ailleurs, il n'est pas d'abord question de créer de nouvelles lois en matière de travail domestique, mais d'étendre celles existantes au travail domestique. Il est aussi nécessaire de respecter les règles existantes.

Fatima-Zahra Belfkih nous a présenté les différentes dispositions mises en place par l'ANAPEC pour faciliter l'accès à l'emploi des travailleurs migrants. Aminata Pagni nous a résumé les avis consultatifs du CNDH concernant l'adoption de la loi 27-14 sur la traite humaine et sur la ratification de la convention 143 de l'OIT concernant les travailleurs migrants et les membres de leurs familles. Abderrahim Amraoui a tenu à aborder la situation des travailleurs domestiques au Maroc et dans le monde en précisant que des actions concrètes inspirées d'ailleurs peuvent être mises en place pour réduire la vulnérabilité des employés de ménages.

Ces trois interventions ont suscité dans l'audience quelques questionnements et ont permis à l'association Afrique Culture Maroc d'émettre quelques recommandations.